Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_34-AR

MORBIHAN

Publié en ligne le 29/09/2026

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE du port de Folleux à BEGANNE

DE-SEPEL2026-34

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,

VU l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Folleux,

VU les désignations de la commune de BEGANNE au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations de la commune de NIVILLAC au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations de la commune de PEAULE au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations du comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance au titre des représentants des plaisanciers,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT

BÉGANNE

Titulaire : M. DE BOUARD Anthony

Suppléant : M. PEDRON Florent

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_34-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

NIVILLAC

Titulaire : Mme GARABEDIAN-LE MEUR Karen

Suppléant : M. FILLOUX Dominique

PÉAULE

Titulaire : M. MOREAU Alain

Suppléant M. BREGER Jean-François

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. MACHEFER Yves

M. VERMILLON Gilles

Suppléant : M. NOBLET Alain

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental,

Suppléant : M. POULAIN Thierry, conseiller départemental,

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT

BÉGANNE

Titulaire : M. DE BOUARD Anthony

Suppléant : M. PEDRON Florent

NIVILLAC

Titulaire : Mme GARABEDIAN-LE MEUR Karen

Suppléant : M. FILLOUX Dominique

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_34-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

Titulaires : M. LORIOT Philippe
M. ANGIBAUD Alain
M. MACHEFER Yves
M. VERMILLON Gilles

Suppléants : M. SAINT DENIS Jean-Claude
M. NOBLET Alain
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Association nautique de Folleux – ou son représentant
M. le président – Station SNSM de Damgan – ou son représentant
M. le représentant – Restaurant « L'Escale »

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 25 septembre 2026

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_34-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

PÉAULE

Titulaire : M. MOREAU Alain

Suppléant M. BREGER Jean-François

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. Le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaires : M. le directeur – La Cale de Neptune – ou son représentant

M. le directeur – Chantier Multinautique – ou son représentant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance